

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2022

Le sept décembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de la commune de PLASSAC s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LANGLAIS Jean-Charles, Maire, d'après convocations faites le premier décembre mille vingt-deux.

Membres présents : M. LANGLAIS Jean-Charles, M. CERCEAU Fabrice, Mme POTET Christiane, Mme DAVID Eliane, Mme DELAIRE Sylvie, Mme MARTINEAU Marthe, M. AUPY Christophe, M. GERGOUIL Patrick, M. LIAIGRE Xavier, M. MARATHE Freddy

Membres absents : Mme GILLET Maryvonne, Mme GOURDON Corinne, M. BUGEAU Bruno, M. RICHARD Christophe

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. Mme POTET Christiane ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2022

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des votants.

2) LES EMPLOYES COMMUNAUX

- Les entretiens individuels sont en cours (Mme Gallot, Mme Bonneaud et M. Lehay), ainsi que le suivi de stage pour M. Jourdain.
- Contrats de travail :
 - M. Arnaudeau Fabien : contrat pour accroissement temporaire d'activité du 01/12/2022 au 28/02/2023 à temps complet
 - Mme Bernon Ophélie : renouvellement de son contrat pour accroissement temporaire d'activité du 01/01/2023 au 07/07/2023 pour 24h hebdomadaires annualisées.
 - M. Lehay Patrice est placé en mi-temps thérapeutique jusqu'au 21/02/2023
- Congés d'hiver :
 - Mme Gallot : du 14 au 21/01/2023
 - M. Jourdain David : 26/12/2022 au 06/01/2023
 - M. Lehay Patrice : 26/12/2022 au 06/01/2023
 - M. Arnaudeau Fabien : 26/12/2022 au 30/12/2022
- Prime CIA (Complément Indemnitaire Annuel): Tous les agents ont bénéficié de cette prime.

3) TRAVAUX ET ACHAT DIVERS

- Point sur la reconstruction de la boulangerie :
 - Suite au retour du bureau d'études structure, des modifications de structure sont à réalisées, un devis complémentaire est à valider
 - Devis reçu de la RESE pour 1 branchement Eau et 1 modification du branchement existant : 5151,8 € TTC (devis validé)
- Arrêté permanent de voirie pour les agents communaux pour notamment l'utilisation de la désherbeuse.
- Devis
 - Devis reçus :
 - MOREAU électricité chez Mme Vialatte:
 - Passage de gaine raccordement fibre : 249.92€
 - Pose inter différentiel : 343.75€
 - Devis validés :
 - Contrat Electricité pour la salle des fêtes.
- Devis à demander :
 - Isolation toiture Logement Vialatte.

4) ARRETES DE VOIRIE

N°	Date	Lieu	Type
22-05038	06/09 au 5/11/22	(DID) Route de la forêt	Arrêté de circulation
2022-64	03/10 au 10/11/22	Branchement eau aux Epinglières d'une partie de la ZA et 2 logements	Arrêté de circulation
2022-66	11/10 au 12/11/22	26 au 42 rue de la vieille église - STTP Bordet pour un branchement eau et eau usée	Déviation rue du château d'eau

5) MODIFICATION DU CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les tarifs actuellement en vigueur pour la location de la salle des fêtes (délibérations n°0915B du 04.09.15 et 0116D du 08.01.16).

Afin de prendre en considération la forte augmentation du coût de l'électricité; Il propose la facturation de l'électricité au tarif en vigueur après relevé de compteur.

Après délibération, le conseil municipal valide, à l'unanimité, la proposition de M. le Maire. A compter du 7 décembre 2022, les tarifs ci-dessous seront appliqués :

TARIFS DE LOCATION SALLE DES FETES ET RESTAURANT SCOLAIRE

à compter du 07/12/2022

HABITANTS DE LA COMMUNE

- HIVER (du 01/10 au 30/04)..... 110 €/week-end.
- ETE (du 01/05 au 30/09)..... 70 €/week-end.
- Electricité.....sur relevé de compteur

HABITANTS ET ASSOCIATIONS HORS COMMUNE

- Location (salle + cuisine)..... 240 €/ week-end.
- Electricité.....sur relevé de compteur

Etat des lieux d'entrée le vendredi à 14h00, de sortie le mardi à 8h30.

Etat des lieux d'entrée le jeudi à 14h00 supplément de.20 €

PRET A TITRE GRATUIT

Quel que soit l'utilisateur :

- pour les réunions du lundi au jeudi sans utilisation du chauffage.

Pour toute manifestation organisée par :

- le Regroupement Pédagogique Intercommunal SAINT GENIS / PLASSAC.
- Les Associations communales
- Le Centre de Soins
- Les Pompiers
- La FNACA
- Association communale créée pour un projet ponctuel : 1 fois par année glissante

NETTOYAGE ET RANGEMENT

Dans tous les cas, le nettoyage et le rangement de la salle seront assurés :

- Soit par l'utilisateur à l'issue de la manifestation ;
- Soit par une entreprise de nettoyage moyennant un supplément de :
 - nettoyage de la salle + scène 144,00 €
 - nettoyage de la cuisine compris éléments 108,00 €
 - nettoyage du bar 42,00 €
 - nettoyage des sanitaires 72,00 €
 - nettoyage des coulisses 36,00 €

6) AVENANT AU MARCHÉ PUBLIC « RECONSTRUCTION D'UNE BOULANGERIE PATISSERIE »

Le conseil,

APRES avoir entendu l'exposé de M. le maire,

VU le code des marchés publics,

VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations du conseil municipal du 28/07/2022 relatives à l'approbation de l'avant-projet détaillé de l'opération de reconstruction d'une boulangerie pâtisserie,

VU la délibération du conseil municipal du 03/07/2020 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022,

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de « reconstruction d'une boulangerie pâtisserie » :

- Lot n°1 – Gros œuvre

Attributaire : EGCB 17 SAS - 1 Rte de Rouffignac – La Croix de Jean Verat - 17130 COUX

Marché initial - montant : 91 388,50 € HT 109 666,20 € TTC

Avenant n°1 - montant : 15 320,94 € HT 18 385,13 € TTC

Nouveau montant du marché : 106 709,44 € HT 128 051,33 € TTC

- d'autoriser le maire ou son adjoint délégué à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

7) DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE – SERVICE TECHNIQUE

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3, 1° et 34,

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Le Maire propose à l'assemblée,

La création d'un emploi temporaire d'adjoint technique à temps non complet, soit 24h00 hebdomadaires, à compter du 1^{er} janvier 2023.

L'agent contractuel sera rémunéré sur la base de l'indice brut en référence au 1^{er} échelon du grade soit IB 382.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DÉCIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

8) AUTORISATION DE SIGNATURE PROMESSE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE

Monsieur le Maire expose que la société Enova Enie (siren 903056471), filiale du groupe Enoe Energie a sollicité la commune pour l'implantation d'un parc photovoltaïque sur les parcelles ZS 52 (propriété communale) et ZS 53 (propriété de M. LIAIGRE Claude).

Considérant la volonté de la commune de promouvoir les énergies renouvelables sur son territoire,

Considérant que ce projet s'intègre idéalement dans le développement économique local et que les équipements installés sont temporaires et réversibles,

Après délibération, avec 8 voix pour et 3 abstentions, le Conseil municipal décide :

Article 1 : d'autoriser la société Enova énergie à implanter un parc photovoltaïque au sol sur la commune,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition avec promesse de bail emphytéotique et tous documents relatifs à cette affaire sous condition de signature de bail emphytéotique avec M. LIAIGRE Claude.

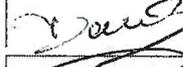
9) INFORMATIONS DIVERSES

- Centrale Solaire photovoltaïque => M. le Maire présente le descriptif détaillé des différentes étapes
- Changement de locataire pour le bar
- Courrier reçu en RAR de M et Mr Lanier concernant l'élagage des platanes le long de la RD137
- Procédure Lagay -> renvoi au 01/02/2023
- Haute saintonge propre
Les communes ou communes associées qui désirent participer à l'opération peuvent nous le faire savoir, **avant le vendredi 30 décembre 2022**, en nous retournant par mail (service-rando@haute-saintonge.org) la date choisie parmi les trois ci-dessous :
- Samedi 11 mars, Samedi 18 mars ou Samedi 25 mars.
La date choisi à transmettre au service rando est le Samedi 18 mars.
- Fonds départemental de la taxe additionnelle => 80860.31€ pour 2022
- Formation 1er semestre 2023=> transmis par mail
- M. le Maire présente au conseil une nouvelle plateforme de dépôt de plainte pour escroquerie sur internet

10) MANIFESTATIONS PASSES ET A VENIR

- 10/12 10h à Jonzac manifestation contre l'éolien
- 10/12 à 11h Inauguration du salon des vins => Tous présents
- 08/12 14h30 à 16h30 Salle des fêtes de Jonzac, Réunion avec la gendarmerie sur la sécurité numérique
- 15/12 à 10h Pons présentation du Plan Départemental de Sécurité Routière (PDASR)
- 15/12 à 15h30 conseil communautaire au centre des congrès => JC
- 15/12 à 19h30 remise des diplômes à la MFR de st Genis => Christophe
- 16/12 de 14h à 16h30 à La Rochelle « Plan communal de sobriété énergétique : comment agir ? » Par l'AMF

Fait et délibéré à Plassac, les jours mois et an susdits. Ont signé au registre Mesdames et Messieurs les membres présents à la réunion.

Noms-Prénoms	Signatures		Signatures
LANGLAIS Jean-Charles		AUPY Christophe	Absent
POTET Christiane		BUGEAU Bruno	Absent
DAVID Eliane		GERGOUIL Patrick	
CERCEAU Fabrice		LIAIGRE Xavier	

DELAIRE Sylvie		MARATHE Freddy	
GILLET Maryvonne	Absente	RICHARD Christophe	Absent
GOURDON Corinne	Absente		
MARTINEAU Marthe			

